



Fuite d'eau dans les toilettes vétustes ignorée par l'agence bailleur

Par **Goon**, le **28/10/2024** à **15:52**

Bonjour,

Depuis un peu moins de deux mois, je vis en colocation dans une maison de l'agence Colocatère. Ayant été à l'étranger au moment de la signature du bail (dont j'avais besoin pour mon visa), j'ai dû me contenter d'une visite visio du logement. À force de ne pas être physiquement présente dans la maison, je n'ai pas pu constater la véritable ampleur de sa vétusété. D'autant plus que notre "salon" - une cave couverte de moisissure - ne m'a même pas été montré, alors que cette pièce est incluse dans le loyer total.

En arrivant dans la chambre que je loue, j'ai vite constaté que, parfois, il faut appuyer deux fois sur la chasse d'eau pour que l'eau dans mes toilettes privées arrête de couler dans le bassin. Depuis, l'état des composants du réservoir des toilettes semble s'être dégradé : l'eau ne cesse à couler dans le bassin alors que le réservoir ne se remplit pas. Le robinet censé couper l'approvisionnement d'eau des toilettes ne tourne pas, donc je suis obligée de couper l'eau froide de ma salle des bains pour arrêter la fuite. J'ai également constaté que lorsque j'allume l'eau chaude dans la douche ou dans le robinet de mon lavabo, un jet coule dans les toilettes en même temps .

L'agence Colocatère qui s'occupe de ce logement et qui est censée intervenir selon le bail ne répond ni à mes nombreuses demandes, ni aux demandes de mes colocataires, malgré les preuves envoyées. Il est extrêmement compliqué de les joindre (ils ne répondent jamais à la messagerie, ni aux appels téléphoniques). La semaine dernière, je suis même allée les voir dans leurs locaux (ce qui était extrêmement difficile), mais ils n'ont fait que hâcher la tête, tout en rejetant la faute sur la propriétaire de la maison et sur le "changement des responsables de la colocation". À la fin, ils m'ont dit qu'ils vont transmettre ma demande à leur service technique, mais à ce jour je n'ai pas l'impression que quoi que ce soit ait été fait de leur côté.

Je vous écris donc pour savoir ce qui peut être fait dans ma situation. Pour information, je suis une étudiante étrangère, installée en France (je ne suis pas en Erasmus).

Je vous remercie toutes et tous de vos retours.

Dans l'attente de vous lire...

Par **janus2fr**, le **29/10/2024** à **06:41**

Bonjour,

Selon le cas, il se peut que votre souci soit une réparation locative (donc à votre charge), voir le décret 87-712 qui liste les réparations locatives et en particulier le point IV, d :

[quote]

Remplacement des joints, flotteurs et joints cloches des chasses d'eau.[/quote]

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148>